

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° II-1474

présenté par

Mme de La Raudière, M. Potterie, Mme Firmin Le Bodo, Mme Lemoine, M. Becht,
M. Christophe, M. Laronneur, M. Herth et M. Ledoux

à l'amendement n° 899 de M. Holroyd

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 56, insérer l'article suivant:****Mission « Plan de relance »**

Compléter la première phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« pour les personnes morales de droit privé qui emploient plus de deux-cent-cinquante salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de restreindre la publication du bilan simplifié des émissions de gaz à effet de serre aux entreprises de plus de 250 salariés.